

Fiche de poste
Ministère de la justice
Direction des services judiciaires

Intitulé du poste : Juriste assistant auprès du pôle civil – Tribunal judiciaire de Nanterre, cour d’appel de Versailles
Affectation : Ministère de la Justice
Direction des services judiciaires
Tribunal judiciaire de Nanterre
Localisation : Pour toute correspondance : 179-191 avenue Joliot Curie 92020 Nanterre cedex
Localisation du poste : 6 rue Pablo Neruda 92020 Nanterre cedex
Poste profilé : Oui

Le juriste assistant apporte son concours aux magistrats auprès desquels il est affecté. Il se voit confier des fonctions d’analyse de fond et d’étude de problèmes juridiques récurrents ou complexes, qui exigent actuellement des magistrats qu’ils y consacrent un temps de travail important.

Il est recruté en qualité d’agent contractuel de l’État relevant de la catégorie A. En application de l’article L. 123-4 du code de l’organisation judiciaire, il est nommé, à temps complet ou partiel, pour une durée maximale de trois années, susceptible d’être renouvelée une fois pour une durée identique. Il est tenu au secret professionnel et peut accéder aux dossiers de procédure pour l’exercice des tâches qui lui sont confiées.

Les personnes recrutées en qualité de juristes assistants pourront, sous condition d’âge et d’expérience professionnelle, bénéficier d’une voie d’accès à la magistrature au moyen d’un recrutement sur dossier, conformément aux termes de l’article 18-1 de l’ordonnance n°58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au statut de la magistrature.

Les juristes assistants se voient proposer une rémunération brute annuelle comprise entre 25 000 et 32 000 euros, en fonction de l’expérience du candidat recruté et des caractéristiques du poste proposé.

I – Missions et organisation :

Le ressort de la cour d’appel de Versailles est composé de 4 tribunaux judiciaires, 18 tribunaux de proximité, 13 conseils de prud’hommes et 4 tribunaux de commerce, soit 501 magistrats professionnels et 1362 fonctionnaires (postes localisés). Il se caractérise, notamment, par :

- la densité et l’importance de sa population (4,7 millions d’habitants)
- un taux d’activité important pour une population urbaine (87,9%) et jeune
- un dynamisme socio-économique élevé
- l’implantation de nombreux sièges sociaux d’entreprises d’envergure nationale et internationale.

Mission générale du juriste assistant :

Le juriste assistant apporte son soutien aux magistrats dans les dossiers d’une particulière technicité tant sur le fond du droit que sur l’analyse juridique et la rédaction de projets de décisions.

Sur le fond du droit et la cohérence de la motivation des dossiers dont il a la charge, il assure un travail de suivi et de coordination.

Il participe à la constitution concrète d’une véritable équipe autour du juge, en priorité dans des contentieux complexes et/ou dans les contentieux qui présentent des stocks importants, du fait d’une situation de retard ou de longs délais de traitement.

Il travaille en étroite collaboration avec les magistrats et les agents du greffe pour concourir directement à la préparation des audiences par des recherches et analyses juridiques ainsi que des synthèses des dossiers, au suivi des audiences et à la rédaction des décisions par la rédaction soit de projets de décisions, soit de notes ou de recherches.

II - Description du poste

II – 1 : Le contentieux spécifique à traiter

Le juriste assistant a vocation à rejoindre la **7ème chambre du tribunal judiciaire de Nanterre** qui connaît, à titre principal, du contentieux du droit de la construction (responsabilité et assurance en matière de construction immobilière, contrats relatifs à des travaux de construction, litiges relatifs aux marchés de travaux), des troubles anormaux de voisinage, des contrats de prestations de service. La 7ème chambre comprend trois magistrats et deux fonctionnaires de greffe.

Il pourrait toutefois en fonction d’une possible réorganisation être rattaché à la **6ème chambre civile** (droit bancaire et financier - caution - crédits mobiliers - agents commerciaux - responsabilité générale contractuelle (hors compétence d’une autre chambre - assurance (sauf construction) - répétition de l’indu - contrats de transport, contrats d’intermédiaire, contrats de prestations de conseils financiers - contrat d’agent général d’assurance) du tribunal judiciaire de Nanterre comprenant trois magistrats et deux fonctionnaires de

greffe.

II – 2 : Les volumes de contentieux concernés :

La présence dans le ressort territorial de la juridiction du quartier d'affaires de La Défense draine un contentieux important dans les matières précitées pour la 6^e et la 7^e chambre.

La 7^e chambre siège à raison de deux à trois audiences collégiales, trois audiences d'incident et trois à quatre audiences à juge rapporteur par mois, outre deux audiences de mise en état par semaine.

L'affectation du juriste assistant aux côtés des magistrats composant la chambre vise à concourir à l'amélioration de la capacité de jugement et à la fluidification du traitement des affaires, afin de diminuer les stocks et raccourcir les délais de jugement.

II – 3 : Localisation du poste et tâches à effectuer :

Rattaché fonctionnellement au magistrat responsable du service juridictionnel soutenu, le juriste assistant relève hiérarchiquement du directeur délégué à l'administration régionale judiciaire. Il se voit confier, en lien avec les missions dévolues aux greffiers en positionnement d'assistance du magistrat, les missions suivantes :

- Rédaction de notes de synthèse et d'analyse sur les dossiers les plus complexes au moyen, notamment, de recherches de jurisprudence et de doctrine,
- Rédaction de projets de décisions selon les orientations données par les magistrats,
- Soutien à la préparation des audiences de procédure,
- Coordination avec les autres membres de l'équipe constituée autour du magistrat (apprentis, stagiaires, etc),
- Suivi de l'activité juridique et judiciaire en lien avec les contentieux traités par la chambre,
- Dans les situations de stocks et de retards : élaboration de décisions type, détermination, sous le contrôle du magistrat, des priorités de traitement des affaires, orientations des dossiers, rédaction de projets de décisions.

Le juriste assistant se voit confier progressivement, sous le tutorat des magistrats, les différents contentieux pour acquérir une capacité de traitement de l'ensemble du contentieux dévolu au pôle civil.

III - Compétences requises :

Le juriste assistant devra disposer au moment de son recrutement au choix :

- soit d'un doctorat en droit
- soit d'un niveau universitaire BAC + 5 dans un domaine juridique avec impérativement une année d'expérience professionnelle le qualifiant particulièrement pour exercer les fonctions listées (travail en cabinet d'avocat, juriste en entreprise ou dans l'administration, chargé de travaux dirigés, etc – le temps passé comme assistant de justice peut être pris en compte à hauteur de 50% -)

La compétence en droit civil et en procédure civile s'avère indispensable. Une spécialisation dans les matières traitées par la chambre serait naturellement un réel atout.

Savoirs	Savoir-faire	Savoir-être
- Maîtrise de l'organisation judiciaire - Excellent niveau en droit civil et procédure civile - Spécialisations éventuellement recherchées : * droit des contrats * droit de la construction	- Qualités rédactionnelles - Esprit d'analyse de de synthèse - Capacité à s'organiser et respecter les délais - Sens du travail en équipe - Maîtrise des outils informatiques	- Discretion - Adaptabilité, réactivité - Autonomie - Capacité à travailler en équipe - Sens de la communication - Écoute et attention portée à autrui - Capacité à rendre compte - Disponibilité - Sens du service public

Renseignements et candidatures :

Mme Léa Desneuf, secrétaire générale de la présidence du TJ de Nanterre
lea.desneuf@justice.fr

Secrétariat : 01.40.97.11.01/02/03